



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

AVIS

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DU CONSEIL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HILLEWAERE

16 Octobre 2018

Éclairer l'avenir

RESULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 16 octobre 2018 à Arras, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- *la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*
- *la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,*
- *la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,*
- *la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*
- *l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),*
- *la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,*
- *la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,*

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur le projet de Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2018,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 8 « Finances, budget, contractualisation, fonds européens »,

Après avoir entendu Jean-Pierre HILLEWAERE, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

CONSEILLERS AUTORISÉS À VOTER (PRÉSENTS ET POUVOIRS) : 134

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 11

LES CONSEILLERS DE LA COMMISSION

Le président de la Commission 8 « Finances - Budget - Contractualisation - Fonds européens », Jean-Pierre HILLEWAERE, tient à remercier pour leur participation et leur disponibilité :

PREMIER COLLÈGE : ENTREPRISES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON SALARIÉES

- > **BAZAN Laure**
Union des Entreprises de Proximité (U2P)
- > **MAERTENS Christophe**
Chambre nationale des professions libérales
- > **MOENECLAEY Véronique**
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- > **OLEKSY Jean-Claude**
MEDEF
- > **ONA LA MICELA Carolina**
CPME
- > **VAUTRIN Jacqueline**
CPME

DEUXIÈME COLLÈGE : SYNDICATS DE SALARIÉS

- > **CAGNY Nathalie**
Union régionale CFDT
- > **DELAIRE Cathy**
Union régionale CFE-CGC
- > **FONTAINE Guy**
Comité régional CGT
- > **GOURIER Annie**
Union régionale FO
- > **GRUNDT Valérie**
Comité régional CGT
- > **PAQUENTIN Dominique**
Union régionale CFDT

TROISIÈME COLLÈGE : VIE COLLECTIVE

- > **CHARPENTIER Eric**
Réseau bancaire mutualiste
- > **CHOCHOIS Laurent**
Associations de protection de l'environnement
- > **COUSIN Arnaud**
Protection sociale
- > **DOMANGE Florence**
Mouvement Associatif
- > **MARCHEIX Pascal**
Recherche et technologie
- > **MORZEWSKI Christian**
Culture

AVIS DU CESER HAUTS-DE-FRANCE

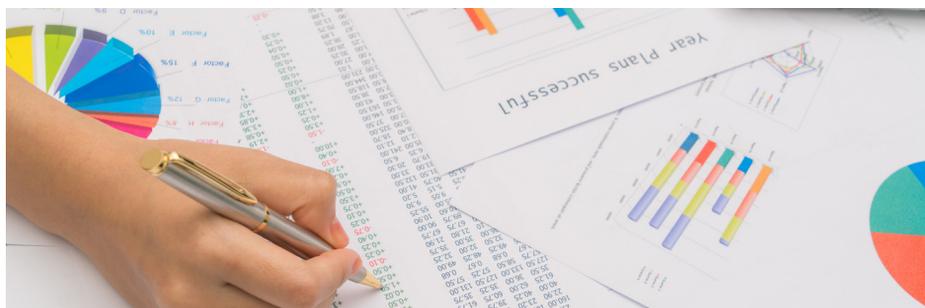
Projet de Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2018

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France a été saisi du projet de Décision Modificative n°1 (DM1) au Budget Primitif 2018 sur lequel il rend un avis.

Cette DM1 permet de procéder à des ajustements sur le budget 2018. Elle présente un caractère plutôt technique, qui ne modifie pas sur le fond le budget voté.

● LE CESER CONSTATE LES AJUSTEMENTS SUIVANTS :

- > un transfert de recettes de 100.000 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ;
- > des mouvements, en section de fonctionnement, de crédits de paiement et d'Autorisations d'Engagement entre différents chapitres fonctionnels. Ces transferts n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget et doivent permettre le redéploiement de crédits au regard des besoins réels constatés sur les dispositifs régionaux ;
- > l'inscription d'une AE complémentaire à hauteur de 10 M€ destinée à l'affectation de crédits FEDER pour des actions programmées aux comités de programmation de fin 2018 et début 2019
- au titre du Programme « Infrastructures et développement de la R&I (PO NPDC) » ;
- > l'inscription d'AP complémentaires de 9,4 M€ au titre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) ;
- > une opération de refinancement de deux emprunts intervenant dans le cadre de la gestion active de la dette et impliquant l'inscription d'une recette d'investissement complémentaire de 64 M€ et d'un crédit complémentaire de 64 M€ (devant permettre le remboursement par anticipation de deux emprunts afin d'optimiser la charge d'intérêts).



REMARQUES DU CESER :

Concernant l'ouverture d'autorisations de programme d'un montant de 9,4 M€ sur le chapitre 905, il a été indiqué au CESER que cela doit permettre de compléter les AP déjà ouvertes pour la PRADET et les fonds y afférents. Sont ainsi abondés en AP le fonds d'appui aux projets d'agglomération (AP de 2,9 M€), le fonds d'appui à l'aménagement des territoires (AP de 3,6 M€) ainsi que le fonds de redynamisation rurale (AP de 2,9 M€).

Au regard des éléments d'information qui lui ont été fournis, le CESER note que la prévision budgétaire établie à l'occasion du BP 2018 s'est révélée insuffisante, le volume des dossiers déposés par les bénéficiaires étant actuellement supérieur à la prévision de 2018. Les paiements de ces nouvelles AP interviendront sur les prochains exercices conformément à la trajectoire budgétaire établie pour cette politique publique.

L'ouverture d'une AE de 10 M€ sur le chapitre 936 fait également suite à l'insuffisance de la prévision établie à l'occasion de l'élaboration du budget 2018 pour les fonds européens. L'inscription de cette AE doit permettre de ne pas ralentir la programmation de la consommation des fonds européens.

Le CESER prend acte du projet de DM1 qui lui est soumis.

DÉCLARATIONS DE GROUPES

Éclairer l'avenir





CESER - Assemblée plénière du 16 octobre 2018

Avis relatif à la DM1 au budget primitif 2018 du Conseil régional

Au vu du non-respect des délais de transmission des documents par Monsieur le président du CESER (article R4134-9 du CGCT), même s'il est dû originellement au Conseil régional, le groupe CGT ne prendra pas part au vote sur l'avis relatif à la décision modificative n°1 au budget primitif 2018 du Conseil régional.



CESER DES HAUTS DE FRANCE
Assemblée Plénière du Mardi 16 Octobre 2018

CONTRIBUTION FO SUR LE PROJET AVIS
« DECISION MODIFICATIVE N°1 »

Le groupe Force Ouvrière remercie le rapporteur ainsi que les membres de la commission 8 pour le travail fourni lors de l'analyse de la décision modificative n°1 dans des délais toujours aussi courts.

FO constate que cette D.M. est rédigée dans le strict respect des sommes votées lors du budget primitif de 2018 sans modifier l'équilibre de celui-ci.

Les principales opérations concernent :

- le transfert de recette de la section de fonctionnement vers l'investissement,
- des mouvements entre différentes sections pour adaptation aux besoins comme de la culture vers tourisme, vie associative vers le sport...,
- des autorisations de programmes complémentaires particulièrement, en faveur de l'aménagement du territoire (PRADET) et en crédits FEDER,
- la poursuite de la politique de gestion de la dette par renégociation de deux emprunts à hauteur de 64M d'euros qui se concrétise par une recette en section investissement équivalente.

Force Ouvrière remarque le renfort donné aux projets d'agglomération et le fond d'appui à l'aménagement du territoire ainsi que l'intérêt porté à la redynamisation rurale.

Force Ouvrière souligne également l'Autorisation complémentaire concernant la gestion des fonds européens à hauteur de 10M d'Euros qui confirme la prise en compte de la programmation de la consommation de ceux-ci.

FO LE VOTERA .

Union Régionale Force Ouvrière Nord Pas-de-Calais Picardie

10, Avenue Van Pelt - BP 145 - 62303 LENS CEDEX

0321698800 - Fax : 0321698809 - Email : udfo62@orange.fr



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France

151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15

Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr

